

COMMUNE DE LA TURBIE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PLAN DE ZONAGE

COPRE CERTIFIEE CONFORME L'ingenieur diplome des T.P.E. Chef du service aménagement urbanisme opérationnel Bernard MERTZ

Echelle : 1:2500
PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 : 14 Mars 2000
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : avis réputé favorable
ENQUETE DU 15 Novembre au 15 Décembre 2000
APPROBATION DU PPR : 2 Mai 2001

ETABLI PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT SERVICE AMENAGEMENT URBANISME OPERATIONNEL

LÉGENDE

ZONE ROUGE : zone inconstructible.

G* ZONE BLEUE : zone soumise à des mesures de prévention.
* nature du risque

- A : affaissement
- Eb : éboulement en masse ou chute de blocs
- G : glissement
- R : ravinement
- RI : ravinement léger
- S : reptation
- NE zone non exposée.

